

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MAI 2015Point 4 de l'ordre du jour**Ratification du dépassement de crédit relatif au réaménagement et à l'agrandissement des sites scolaires de la Condémine et de La Tour-de-Trême****1. Considérations générales**

En décembre 2010, un crédit d'un montant de Fr. 36'045'000.00 était demandé au Conseil général pour des travaux de réaménagement et agrandissement des sites scolaires de la Condémine et de La Tour-de-Trême. Cette demande faisait suite au crédit d'un montant de Fr. 2'160'000.00 voté au mois d'octobre 2009 pour l'étude et le concours des nouvelles écoles primaires de Bulle. Les travaux ont été réalisés dès le mois de juillet 2011 et ont duré 24 mois. La remise des locaux aux utilisateurs a été faite dans les temps, en juin 2013, afin de permettre une rentrée scolaire 2013/2014 dans ces nouveaux bâtiments. Depuis, quelques finitions et ajustements ont pu avoir lieu.

**2. Montant du crédit et coût final des travaux**

Montant total du crédit demandé	Fr.	36'045'000.00
Crédit d'étude et concours	Fr.	<u>2'160'000.00</u>
Total du crédit	Fr.	38'205'000.00
Coût final des travaux	Fr.	42'321'822.90
<b>Dépassement</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>4'116'822.90</u> (+ 10.8%)</b>

**3. Justificatif du dépassement**

L'estimation des coûts établie par les mandataires suite à la phase de projet et à la mise au point du programme des locaux se montait à **Fr. 41'259'674.00**. En septembre 2010, le Conseil communal demandait aux architectes de trouver des pistes d'économies afin de diminuer les coûts. Lors de sa séance du 4 octobre 2010, le Conseil communal a décidé de maintenir les projets retenus avec le programme des locaux tel que défini lors de la mise au point du concours et répondant aux stricts besoins scolaires. Toutefois, les objectifs d'économies suivants ont été transmis aux mandataires :

- Réduction linéaire de 5% sur les travaux	Fr.	1'485'050.00
- Diminution sur les aménagements extérieurs	Fr.	200'000.00
- Diminution sur les frais secondaires	Fr.	350'000.00
- Suppression du poste "Divers et imprévus"	Fr.	1'172'214.00
- Diminution sur le mobilier	Fr.	<u>300'000.00</u>
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>3'507'264.00</u></b>

Le montant du devis révisé se monte donc à Fr. 37'752'410.00 auquel il faut rajouter la part dédiée au concours (Fr. 450'000.00) pour obtenir un coût global arrondi de Fr. 38'205'000.00. Le montant demandé pour le crédit de construction a donc été fixé sur la base de ces objectifs exigeants (- 7.4%).

Force est de constater que les objectifs ambitieux d'économies voulues par le Conseil communal n'ont malheureusement pas pu être atteints. En effet, le dépassement constaté par rapport au devis de base des architectes est de Fr. 612'148.90 (+ 1.5%), part du concours déduite, ce qui est cependant admissible pour des projets de cette importance et de cette complexité.

Au surplus, il est à signaler que l'indice zurichois du coût de construction a augmenté de 3.1 points entre octobre 2010 et octobre 2013, ce qui représente Fr. 1'184'355.00. Malgré ce dépassement, le prix au m<sup>3</sup>, calculé selon la norme SIA 416, se situe entre 700.-/m<sup>3</sup> pour l'école de La Tour-de-Trême et 740.-/m<sup>3</sup> pour l'école de la Condémine, ce qui correspond finalement au coût usuel moyen pour ce type de réalisation.

**Sur la base des explications fournies, le Conseil communal demande au Conseil général de ratifier le dépassement de crédit de Fr. 4'116'822.90 relatif au réaménagement et à l'agrandissement des sites scolaires de la Condémine et de La Tour-de-Trême.**

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire général**

**J.-M. Morand**

**Le Syndic**

**Y. Menoud**